

Présents : Alexandra Ardiet, Daniel Bobillier, Michèle Dodane, Gilles Dumas, Bernard Grappey, François Léchailler, Maryse Millet, Isabelle Minotti, Patrick Modica, Thérèse Robert, Christophe Simon, Jean Simondon

Absents excusés : Paulina Réquéna, Florent Vallot

1. Aménagement des voiries du centre du village : approbation de la commission d'appel d'offres du 13 juillet 2012

Le conseil retient l'entreprise T.P. Bonnefoy, meilleure note technique et meilleur prix.

2. Embauche d'un agent sous contrat à durée déterminée

Murielle Gormond sera embauchée en temps qu'agent territorial au service de l'école Maternelle (ATSEM). Son contrat est prévu du 1/08/12 au 31/08/12 à raison de 28h40/semaine.

3. Goupement de commande pour l'achat de fioul avec le Grand Besançon

Le conseil décide de passer les commandes de fioul de la commune par l'intermédiaire du Grand Besançon car les prix sont plus compétitifs.

4. Coupure de l'éclairage public de nuit

Le conseil a décidé de couper l'éclairage des rues de 23h à 5h à la date symbolique du « Jour de la nuit » (voir explications jointes).

5. Dénomination de deux voiries

La voie nouvelle vers la vierge et celle vers le lotissement Contoz (entrée du village à droite) n'ont pas de nom.

Les personnes qui ont des propositions pour les baptiser peuvent les transmettre en mairie.

6. Remboursement d'assurance

L'assurance a remboursé 6000 € pour la réfection des joints de pierre de la mairie qui se dégradent prématurément. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Dach.

7. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

L'eau du réseau de la Haute Loue qui dessert notre village est de très bonne qualité. Elle peut toujours être consommée sans contre-indication.

Le rapport est consultable en mairie.

8. Questions et informations diverses

- ⤴ Les résultats des tests des boues de la station d'épuration des Alaines, réalisés par la chambre d'agriculture, sont consultables en mairie.
- ⤴ Beaucoup de dégradations constatées sur des lieux publics du village (géraniums de la mairie vandalisés, lavoir souillé par des canettes, extincteur communal volé, luminaires cassés), du tapage nocturne a été aussi signalé : la mairie a donc déposé plainte pour tous ces méfaits.
- ⤴ Les extincteurs extérieurs n'étant pas obligatoires, ils seront dorénavant déposés à l'intérieur des bâtiments communaux.
- ⤴ Le Grand Besançon cherche des personnes bénévoles intéressées pour leur signaler des anomalies (casse ou disparition) dans le fléchage des sentiers balisés de nos forêts. Vous pouvez prendre contact avec le secrétaire de mairie. Le compte-rendu sera élaboré par ses soins.
Des cartes de circuits VTT et pédestres sont disponibles sur le site de la CAGB : www.grandbesancon.fr
- ⤴ Toit de l'école : les fils électriques du côté de la rue de la côte de Joux sont volontairement détendus pour faciliter les travaux encore en cours ; ils seront remis en place à la fin des travaux.
- ⤴ Crèche de Saône : 1 enfant de Gennes a fréquenté cette année, 3 sont prévus l'année prochaine. Les personnes qui fréquentent cet établissement en sont satisfaits.
- ⤴ L'école a été munie de 5 écrans plats à 25€ HT (proposition faite par le Grand Besançon)
- ⤴ La société ATN est intervenue à l'école et à la salle polyvalente pour le nettoyage des vitres et le gros dégraissage.
- ⤴ Centre de loisirs : bonne participation en moyenne (13 enfants la première semaine, 20 la deuxième)
- ⤴ Le championnat de France de VTT d'orientation est passé dans les bois de la commune. Les endroits empruntés ont été rendus plus propres qu'à l'origine.

La secrétaire de séance,
Isabelle Minotti

Enjeux de l'éclairage public durable

Aujourd'hui, nous devons être conscients que nous consommons, toutes énergies confondues, six fois plus que ce que notre planète ne peut fournir. Nous avons le devoir de laisser à nos enfants et aux générations futures un héritage énergétique raisonnable et maîtrisé. Il nous appartient donc, dans tous les domaines énergétiques, d'arrêter de vivre au dessus de nos moyens :

- **En respectant le Grenelle de l'environnement**, en particulier l'objectif de facteur 4 qui consiste à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2015.
- **En respectant la règle européenne du 3x20 en 2020 :**
 - diminution de 20 % de notre consommation d'énergie ;
 - diminution de 20 % des émissions de gaz à effet de serre ;
 - augmentation de 20 % des énergies renouvelables.

Un domaine dans lequel notre collectivité a la possibilité d'agir immédiatement concerne sa consommation d'électricité.

Pour diminuer la consommation électrique communale, deux solutions bénéfiques à tous points de

vue sont par conséquent envisagées :

- l'optimisation de l'éclairage à la fréquentation des usagers ;
- l'amélioration du parc public d'éclairage en adaptant la puissance des lampes installées et l'orientation des flux lumineux.

La commune envisage ainsi, après renseignements pris auprès des organismes compétents, d'éteindre l'éclairage public de **23h à 5h** à compter de la date symbolique du « jour de la nuit », le 13 octobre 2012 (extinction réversible si certaines conditions l'exigent).

Dans les communes qui ont déjà mis en place ce système, la crainte des usagers, qui peut dans un premier temps sembler légitime, s'est toujours très vite estompée aux vues des nombreux bénéfices qui en ont découlé :

- moins de pollutions lumineuses néfastes sur la faune, la flore et les écosystèmes ou la santé humaine par surexposition à l'éclairage artificiel (préconisations de l'art. 36 de la loi Grenelle 1 et de l'art. 66 de la loi Grenelle 2) ;
- pas d'augmentation des délits qui ont lieu majoritairement entre 14 et 16h (source : Gendarmerie Nationale) ;
- renforcement de la sécurité routière grâce à une meilleure uniformité de l'éclairage ou non éclairage sur les grands axes (maintien de l'éclairage passif aux points stratégiques type rond-point) ;
- économie financière d'au moins 40 % qui permet d'amortir l'installation des horloges dès la première année et qui permet, dans un second temps, la mise aux normes du parc lumineux (suppression des lampes boules obligatoire en 2015). En France, l'éclairage public représente 23 % de la facture globale d'énergie d'une commune et 48 % de sa facture d'électricité (source : ADEME) ;
- valorisation remarquable de la qualité du ciel étoilé (constatée objectivement par les habitants des communes bénéficiant déjà des coupures d'éclairage) ;
- limitation des nuisances sur les insectes, chauves-souris et oiseaux nocturnes ainsi que sur la flore et par conséquent, maintien d'une biodiversité équilibrée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter les sites : www.anpcen.fr et www.sidec-jura.fr ou la documentation déposée en mairie.

Aucune action n'est négligeable lorsqu'il s'agit de préserver les générations futures.

Etat-Civil

Naissances

Nous saluons les naissances estivales de :

- Jeanne (1^{er} juillet), d'Hélène et Edouard Euvrard ;
- Abel (11 juillet), de Claire Espaze et Patrice Lambert ;
- Camille (14 juillet), de Céline Brunet et Adrien Vuattoux.

Décès

Gaston Besançon, élu de 1977 à 2001 (dont deux mandats de maire de 1983 à 1995), est décédé à son domicile le samedi 21 juillet dernier. Nous tenons à présenter nos sincères condoléances à l'ensemble des proches du défunt.

La famille de Gaston a souhaité qui nous insérions le mot suivant dans le compte-rendu de conseil :
« *Colette Besançon, ses enfants et petits enfants, très touchés par toutes les marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignés lors du décès de Gaston, remercient du fond du cœur tous ceux qui se sont associés à leur deuil* ».

Marché de Gennes

Le marché de Gennes va reprendre dès le **14 septembre**. Pour vous satisfaire encore plus, les repas seront dorénavant élaborés par une cuisinière professionnelle qui aura à cœur d'utiliser les produits des producteurs du marché et de vous fournir une belle assiette différente chaque mois !

N'hésitez donc pas à revenir tester nos repas !

Le marché continue de fonctionner pour vous et grâce à vous !

Vous recevrez très prochainement, **un flyer dans votre boîte aux lettres** vous informant du planning annuel du marché ; à conserver sur votre frigo...

Représentation musicale

Samedi 6 octobre 2012, à 20H30 à la salle polyvalente de Gennes, la compagnie d'Ornans, « les marchands de bonheurs » vous propose un spectacle dans une ambiance tirée des Compagnons de la chanson.

Bon moment de détente en perspective !

ASL pétanque

Le traditionnel repas de l'ASL aura lieu le **24 novembre 2012**, à la salle polyvalente à partir de 20h. Cette année, nous vous proposerons un «moules-frites» à 15€ (apéritif, moules-frites ou jambon-frites, dessert et café)

Réservez votre soirée, des informations supplémentaires vous parviendront dans le prochain bulletin municipal.

Covoiturage

Une famille est à la recherche d'une personne travaillant à Mamirolle ou passant par Mamirolle, pour véhiculer son enfant qui sera en apprentissage dès la rentrée, uniquement les jeudis et vendredis.

Pour toute information, merci de contacter le 06.14.55.47.42